AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2133
FR0000054470-FS1082

16 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 novembre 2025, la société Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 décembre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 139 183 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 0,10% du capital et 0,09% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	139 147	0,10	139 147	0,09
Managed Account Advisors LLC	1	ns	1	ns
Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated	35	ns	35	ns
Total Bank of America Corporation	**139 183**	**0,10**	**139 183**	**0,09**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Bank of America National Association a précisé détenir 139 113 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT, à échéances comprises entre le 14 juin 2027 et le 15 octobre 2027, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 134 630 764 actions représentant 148 710 417 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.